

DEC151668DR17

Décision portant nomination de Mme Karine Moitte aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6590 intitulée Espaces et sociétés

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6590 intitulée Espaces et sociétés et nommant M. Vincent Gouëset en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Karine Moitte a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire du 16 au 18 mars 2015 et du 01 au 03 avril 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine Moitte, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6590 intitulée Espaces et sociétés à compter du 04 avril 2015 ;

Mme Karine Moitte exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine Moitte est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 septembre 2015
l'unité

Le directeur de

Vincent GOUSET

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université Rennes 2

Olivier DAVID